



Décrochage scolaire

**Prévenir, accompagner et
remédier avec des
solutions locales**

Décembre 2023

Sommaire

Edito.....	3
Synthèse.....	4
Eléments de définition	4
Diagnostic local du décrochage	6
Les politiques de lutte contre le décrochage	9
Agir à l'échelle locale	11
Les problématiques	23
Les leviers d'action.....	24
Dispositifs et initiatives du territoire	25

Edito

Depuis les années 1980, le taux du décrochage scolaire en France ne cesse de diminuer. En 1980, près de 40 % des jeunes sortaient de l'école sans diplôme, ils sont moins de 8 % en 2022. Pourtant plus ce taux baisse, plus la place du décrochage scolaire dans la politique éducative actuelle grandit, avec une proposition exponentielle de dispositifs de lutte contre le décrochage.

La crise sanitaire récente n'a fait que raviver la préoccupation des décideurs et a replacé au premier plan le sujet des inégalités à l'école. Le confinement a en effet accentué les écarts de réussite scolaire entre les enfants les plus défavorisés et les autres. Les évaluations nationales des acquis des élèves de CP et CE1 de septembre 2020 ont ainsi fait état d'une hausse des écarts de performances entre les élèves de l'éducation prioritaire et ceux scolarisés hors éducation prioritaire.

Les émeutes urbaines de l'été 2023 sont aussi une illustration d'une jeunesse perdue qui ne croit plus dans la promesse républicaine.

La publication en octobre 2022 des indices de position sociale a révélé l'ampleur de la fracture sociale entre l'enseignement privé et public au détriment de ce dernier. Il a remis au centre du débat la question de la mixité sociale, condition de la réussite des élèves selon l'ancien ministre Pap Ndiaye.

La réforme des lycées professionnels est la grande cause nationale du président de la République. Réforme dont le premier levier est la lutte contre le décrochage scolaire car deux tiers des décrocheurs sont en lycée professionnel.

Quelle place donc pour les territoires dans la politique éducative ? On peut conclure que le décrochage scolaire, tant par ses causes que par ses conséquences, relève des politiques publiques, d'éducation, de jeunesse, d'insertion professionnelle, de lutte contre la pauvreté, contre les inégalités et contre les discriminations, et renvoie principalement à la responsabilité collective.

Professionnels de l'éducation nationale, familles, travailleurs sociaux, décideurs locaux, acteurs de la société civile, tous sont concernés mais sur qui reposent les responsabilités ?

Cette note pose dans un premier temps un diagnostic de la situation -relativement favorable- du phénomène de décrochage scolaire en Maine-et-Loire. Elle apporte dans une seconde partie des solutions opérationnelles aux acteurs locaux basées sur les meilleures pratiques évaluées par les chercheurs. Selon le triptyque : prévenir – accompagner – remédier.

7 500 décrocheurs
dans le Maine-et-Loire

15 % de jeunes chômeurs
dans le Maine-et-Loire

Synthèse

Le décrochage scolaire concerne les jeunes de 16 ans et plus, sortis d'une formation initiale sans diplôme. Les solutions apportées sont nombreuses mais ne paraissent pas régler le problème de fond et si le décrochage scolaire inquiète malgré les taux en baisse, c'est aussi parce que les taux ne mesurent que la partie visible de l'iceberg. En effet, ces taux ne rendent compte que des jeunes décrocheurs de l'âge de 16 ans et plus. Ils ne disent rien des jeunes de moins de 16 ans qui sont déjà décrocheurs mais qui restent dans les statistiques des enfants scolarisés. Les professionnels de terrain effectuent le plus souvent un travail totalement invisible avec peu de moyens pour les maintenir malgré tout dans le système scolaire.

La région Pays de la Loire est très active en matière d'offre de formation. C'est donc au département, aux communes et intercommunalités de rendre ces formations accessibles au plus grand nombre.

Le département de Maine-et-Loire reste un territoire concerné par le décrochage scolaire du fait de zones urbaines, entre autres, où se concentrent les inégalités, comme les villes de Cholet, Angers et Saumur. Parallèlement il faut garantir aux familles des zones rurales une scolarité dotée de moyens favorables à la réussite.

En amont comme en aval du problème il y a donc une responsabilité des décideurs locaux qui peuvent se saisir d'outils existants, les adapter mais aussi innover dans l'élaboration d'outils spécifiques pour leur territoire en collaboration avec l'éducation nationale et les autres partenaires.

Auteurs : Sylvie Duffar-Tolassy, Rabie Ressad, Christophe Boujon, Noam Leandri

Anjou Lab est un laboratoire d'idées progressistes résolument ciblé sur les enjeux locaux liés au Maine-et-Loire, notamment économiques, sociaux et écologiques. Il met en relation des chercheurs, des experts de terrain et des élus afin d'élaborer des réponses concrètes pour nourrir les politiques publiques. Chaque proposition, validée par son conseil scientifique, est ensuite débattue avec les citoyens en mobilisant l'intelligence collective.

Éléments de définition

Définition du décrochage scolaire

Le décrochage scolaire définit toute sortie sans diplôme du système scolaire, il s'agit de sortie précoce de formation initiale. On parle d'élève décrocheur ou de jeune sans qualification.

Au sens législatif, la loi française (décret n°2010-1781 du 31/12/10) fixe le niveau de qualification minimum que tout élève ou apprenti doit atteindre, soit le baccalauréat général, soit un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications. Tout jeune qui quitte un système de formation initiale, sans avoir le niveau de qualification minimum requis par la loi est donc décrocheur.

La notion a été finalement institutionnalisée par l'administration scolaire dès 2009, pour désigner les sorties d'une formation secondaire avant d'avoir obtenu le diplôme correspondant à cette formation.

Que prévoit la loi ?

En septembre 2018, le Président de la République annonçait des mesures de lutte contre le décrochage scolaire afin « qu'aucun jeune de moins de 18 ans ne se trouve sans solution et soit scolarisé, en formation, ou en emploi ».

L'article 15 de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » concrétise cet engagement de lutter contre la pauvreté et le décrochage des jeunes les plus fragiles. La loi prévoit le droit, pour chaque jeune entre 16 et 18 ans, de pouvoir intégrer un parcours adapté à ses besoins. L'obligation de formation va au-delà du droit au retour en formation ou du droit à une formation professionnelle : elle inclut d'autres situations comme l'emploi, le service civique et l'engagement dans un dispositif.

Diagnostic local du décrochage

Les Pays de la Loire globalement moins touchés

Chaque année environ **100 000 jeunes sortent du système scolaire français sans diplôme** au niveau national. Cela représente environ 9 % des jeunes. Au final, on estime que 1,4 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en études, ni en formation en 2021, une catégorie communément appelée NEET (*neither in employment, nor in education or training*).

La lutte contre le décrochage scolaire a été inscrite comme priorité de la politique européenne de 2014 à 2020 (programmation précédente) avec comme objectif : faire passer le taux de décrochage scolaire en dessous de 10 % (moyenne à atteindre au niveau de l'UE). Bien qu'une diminution des sorties précoces soit constatée au niveau européen, les objectifs fixés n'ont pas été entièrement atteints. En France, une avancée significative de la prévention et de la lutte a favorisé la diminution du décrochage scolaire. En 2020, 8 % des adolescents français âgés de 18 à 24 ans sont considérés en situation de décrochage scolaire.

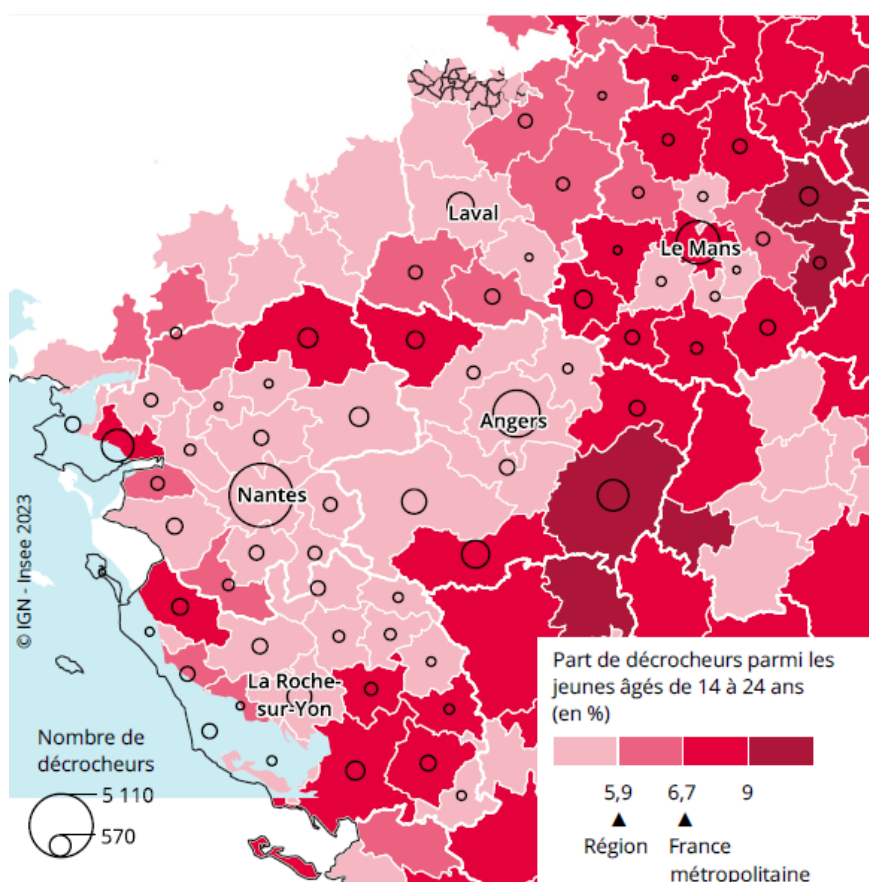
Des disparités selon les territoires

Dans les Pays de la Loire, 29 000 jeunes âgés de 14 à 24 ans sont en décrochage scolaire en 2019, soit 5,9 % de cette tranche d'âge¹. C'est moins qu'au niveau national dont le taux est de 6,7 %. La part des décrocheurs a diminué dans la région de 0,8 point entre 2009 et 2019. Les effets de la crise sanitaire restent à mesurer. Chez les moins de 18 ans, on dénombre 5 260 jeunes décrocheurs et 1500 dès 14 ou 15 ans.

Les taux de décrochage sont plus élevés dans l'Est de la région, en particulier la Sarthe et le Maine-et-Loire. Au sein du Maine-et-Loire, les risques sont contrastés selon les territoires. Dans la communauté d'agglomération de Saumur Val de Loire, 10,5 % des jeunes de 14 à 24 ans sont décrocheurs, soit 1 200 jeunes. **Au total, le Maine-et-Loire comptabilise 7 480 jeunes décrocheurs.**

Les facteurs de risque

Les raisons pour lesquelles les jeunes quittent prématurément le système éducatif sont multiples. Elles dépendent entre autres des territoires à risque. Une offre de formation trop limitée sur un territoire ou encore des capacités



¹ Insee Pays de la Loire « [Un décrochage scolaire régional très localisé](#) » Mars 2023

de mobilité insuffisantes des jeunes peuvent engendrer une orientation subie.

Toutefois, ce facteur semble limité dans les Pays de la Loire car l'offre de formation est conséquente et l'accessibilité des jeunes aux établissements, satisfaisante.

Les territoires à risque élevé sont ceux qui concentrent des familles dont les parents sont inactifs et peu voire pas diplômés et dont le logement est suroccupé.

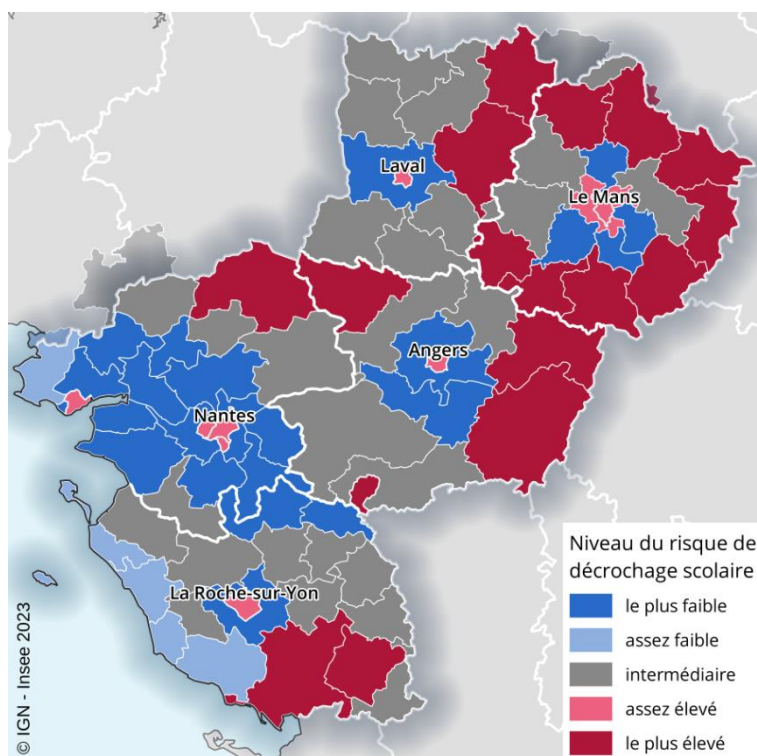
Toutes les intercommunalités avec une part supérieure à 9 % de décrocheurs font partie des territoires à risque le plus élevé. Cholet et Saumur, villes centre, font partie de ce groupe. Angers fait partie des huit grandes villes qui ont un profil à risque « assez élevé », considérée comme un territoire urbain à fortes inégalités. La plupart des territoires du Maine-et-Loire sont dit territoires à risque intermédiaire, ils concentrent une part importante de communes rurales non périurbaines. Le profil des territoires à risques modérés concerne les territoires littoraux dont le Maine-et Loire est dépourvu. Le dernier profil avec un risque de décrochage faible concerne les intercommunalités autour d'Angers avec en moyenne 4,7 % de décrocheurs.

Des disparités selon le genre et l'âge

En 2019 comme en 2010, les garçons sont plus touchés que les filles, 6,9 % contre 4,8 %. La vie active des filles semble néanmoins plus impactée. Les décrocheuses investissent moins dans le travail que les décrocheurs. En Maine-et-Loire, département des Pays de la Loire où le chômage des jeunes est plus élevé, les décrocheurs sont particulièrement touchés.

Si huit décrocheurs sur dix sont majeurs, le phénomène touche aussi des mineurs. En 2019, 3 % des jeunes de moins de 18 ans ne sont plus scolarisés et n'ont pas de diplômes. Il semble que l'effort doive davantage se porter sur la capacité du territoire à proposer des espaces de mixité sociale à l'école.

Typologie des territoires face au risque de décrochage des jeunes



Les profils de décrocheurs

Un travail réalisé en France à partir d'un échantillon de jeunes repérés en situation de décrochage scolaire a mis en évidence 4 profils.

Les différents profils du décrochage scolaire (Janosz et *al.*, 2000)

Les décrocheurs discrets	Les décrocheurs désengagés	Les décrocheurs sous-performants	Les décrocheurs inadaptés
Ce sont les élèves sérieux, conformes aux règles scolaires, mais qui obtiennent des résultats en dessous de la moyenne.	Ils se caractérisent surtout par de faibles aspirations scolaires et un faible niveau de compétence perçue ; ils n'ont pas des résultats très faibles, mais sont souvent dans une situation de rejet de l'institution scolaire.	Ce sont les élèves qui obtiennent des résultats très faibles, sans manifester par leurs comportements une opposition à l'école.	Ils rassemblent les élèves manifestant à la fois des problèmes de comportement et des problèmes d'apprentissage.

Les travaux soulignent le nombre important des parcours de « décrocheurs discrets », peu visibles et peu repérés par l'institution.

La question du décrochage doit se penser aussi en lien avec le primaire. Intervenir au niveau du collège c'est déjà enregistrer un certain retard dans la détection et la remédiation à certains problèmes dont peut souffrir le jeune dans sa scolarité.

Les politiques de lutte contre le décrochage

Un peu d'histoire : la mise à l'agenda national du décrochage scolaire

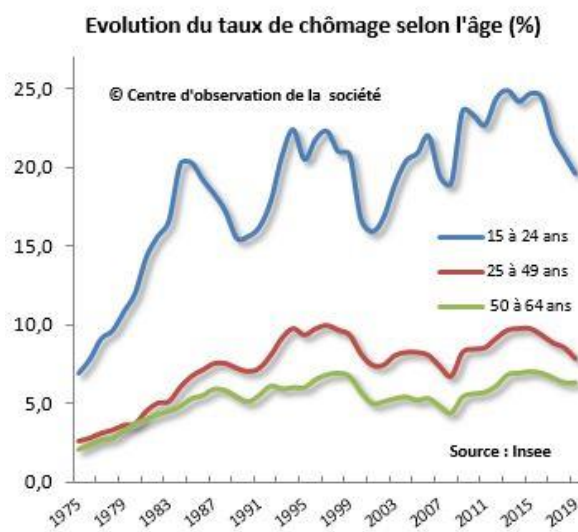
Le décrochage scolaire connaîtra deux mises à l'agenda, en 2008 et en 2014, qui confirment que les sorties sans diplôme de fin de second cycle de second degré, sont un réel problème à traiter pour l'Etat.

Ce basculement de la question du décrochage dans la sphère politique résulte d'une construction dont l'origine se trouve dans le rapport Schwarz sur l'insertion professionnelle remis à Pierre Mauroy en 1981 et qui marque la conviction que le décrochage est une question sociale.

S'est ajoutée ensuite à cette construction politique du phénomène, la crainte des pouvoirs publics que la déscolarisation alimente les incivilités et violences dans les quartiers populaires. Ainsi les premiers résultats de la recherche sur la question ont permis une approche protéiforme du problème, analysé désormais comme un processus aux multiples facteurs. La sociologie de l'éducation a montré combien les parcours scolaires s'ancrent dans les milieux sociaux et familiaux des élèves, ce qui caractérise le décrochage scolaire comme une manifestation de la question sociale. Cette thèse a été vérifiée lors de la crise COVID, car le fait de renvoyer les élèves chez eux lors des confinements a augmenté les inégalités en matière d'apprentissage. L'obligation d'instruction jusqu'à 16 ans étant la norme, l'écart à cette norme institutionnelle est devenu sujet d'inquiétude pour les pouvoirs publics.

La progression du taux de chômage des jeunes est également une des raisons de la mise à l'agenda du décrochage scolaire.

Dans les années 1980 les familles populaires acceptaient plus facilement l'insertion professionnelle précoce de leurs enfants ayant interrompu leur scolarité, le diplôme étant compensé par le travail et par l'expérience sur le terrain. La nécessité du diplôme pour rentrer sur le marché du travail est devenue aujourd'hui une évidence pour tous les milieux sociaux. Avec la montée du chômage, il devient difficile de trouver un emploi pour les non diplômés, et les attentes des familles dites populaires ont changé. L'obtention d'un diplôme devient un enjeu crucial. En 2022, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) s'élevait à 17 % contre 7 % pour l'ensemble de la population active.



Une autre préoccupation des pouvoirs publics est la permanente remise en cause du système éducatif accusé d'être un creuset d'inégalités et de reproduction sociale. Les écarts dus aux disparités sociales continuent à augmenter ces dernières années et les objectifs très ciblés des récentes réformes de l'enseignement tendent à le prouver.

En 2016, la principale mesure de la réforme des collèges, portée par la ministre de l'Éducation, Mme Vallaud-Belkacem, avait pour priorité l'égalité des chances. Elle visait à faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux grâce à des programmes simplifiés.

En 2019, la réforme du ministre Blanquer a étendu l'obligation d'instruction à 3 ans en accueillant les enfants dès l'âge de 3 ans à l'école. De plus, elle a instauré l'obligation de la formation jusqu'à 18 ans (y compris l'apprentissage, les stages de formation et le service civique) dans le but de prévenir le décrochage scolaire. Cette réforme a également renforcé les moyens alloués aux Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) et aux Réseaux d'Éducation

Prioritaire Renforcée (REP+), qui regroupent des établissements confrontés à d'importantes difficultés sociales, considérées comme des causes du décrochage scolaire.

En Maine-et-Loire, 27 établissements ont bénéficié de ces dispositifs : 4 collèges (Angers, Cholet, Saumur, Trélazé), 9 écoles maternelles, et 14 écoles élémentaires. A la rentrée 2020 pendant la crise sanitaire certains dispositifs ont été renforcés comme les « vacances apprenantes », ou « devoirs faits ».

Néanmoins la France reste le pays de l'OCDE le plus inégalitaire avec 107 points d'écart entre les meilleurs résultats scolaires et les moins bons. Elle fait partie des pays où l'origine sociale explique le plus les résultats scolaires. Mécanisme que le sociologue Pierre Bourdieu a qualifié de « reproduction sociale » dans ses travaux conduit dès les années 1960.

Un des problèmes de fond est que les enfants de milieu défavorisé sont rassemblés trop souvent dans les mêmes écoles, avec des enseignants souvent les moins expérimentés, dans des communes en déficit d'équipement sur le plan du bâti scolaire et en déficit sur le plan des activités parascolaires. C'est également un problème de mixité et d'urbanisme.

La loi Ciotti sur l'absentéisme scolaire (2010)

La proposition de loi avait été déposée à l'Assemblée nationale en avril 2010 par M. Eric Ciotti. Ce texte organise la lutte contre l'absentéisme scolaire en prévoyant de sanctionner les familles des enfants absentéistes par la suspension du paiement des allocations familiales.

En 2013, une proposition de loi de la sénatrice Françoise Cartron est venue abroger cette loi en s'appuyant sur 15 mois de retour d'expérience. D'après une note des CAF, entre janvier 2011 et mars 2012, 472 familles auraient perdu une part de leur prestation. Pour autant, le décrochage scolaire et l'absentéisme n'avaient en aucun cas reculé depuis l'entrée en vigueur de la loi. Les comparaisons internationales ont également démontré l'inefficacité de ce type de mesure. En Grande-Bretagne, une disposition plus coercitive encore, avait conduit à des milliers d'amendes, et dans certains cas, à l'emprisonnement des parents, n'a pas empêché une hausse de l'absentéisme entre 2002 et 2007.

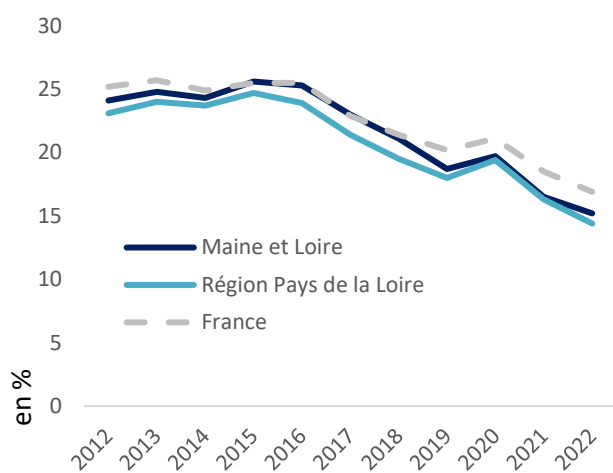
Agir à l'échelle locale

L'action régionale en recul

La région académique constitue l'échelon de mise en cohérence des politiques éducatives régionales. La réussite des dispositifs de lutte contre le décrochage suppose une bonne articulation entre tous les niveaux d'administration territoriale (régional, académique, départemental et infra départemental).

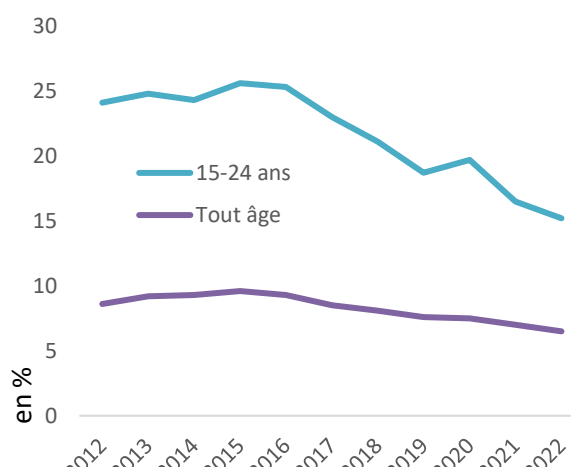
La région Pays de la Loire a été particulièrement touchée par les conséquences économiques et sociales de la crise Covid-19. Des secteurs très représentés dans l'emploi des moins de 26 ans, comme le tourisme, l'animation ou l'hôtellerie-restauration, ont fermé, ou du moins, réduit drastiquement leur activité.

Le chômage des 15-24 ans baisse en Maine-et-Loire comme au niveau national et régional.



Source : Insee

Le chômage des jeunes en Maine-et-Loire reste deux fois plus élevé que la moyenne.



Entre 2019 et 2022, la région Pays de la Loire s'est engagée dans le cadre du plan régional d'investissement des compétences (PRIC), signé avec l'Etat, à former 124 700 jeunes demandeurs d'emploi, suivant trois axes principaux : proposer des parcours sécurisés et qualifiants vers l'emploi, garantir l'accès aux publics fragiles, s'engager dans la modernisation de l'ingénierie des formations. Le PRIC est la déclinaison territoriale du PIC, plan d'investissement des compétences, défini par l'État pour les années 2018-2022. Celui-ci a pour objectif de former un million de jeunes peu qualifiés et un million de demandeurs d'emploi de longue durée faiblement qualifiés en assurant une amélioration de l'offre de formation spécifique selon les besoins de compétences des territoires.

On peut y voir la recherche d'une main d'œuvre et non une préoccupation de l'intérêt de l'individu. D'après une élue de l'opposition du conseil régional, « la vision portée par la région repose sur la méritocratie, on est plutôt dans une mise au travail plutôt que dans l'accompagnement. Une trop

grande place est donnée aux dispositifs de remédiation de réparation. Il faut travailler davantage sur la prévention, prendre en compte les inégalités. Il y a une invisibilisation du contexte familial ».

En septembre 2022, l'annonce de la baisse des moyens accordés aux actions éducatives ligériennes renforce l'idée que la priorité n'est pas donnée aux actions de prévention.

Chaque territoire peut donc favoriser ou amortir les risques d'abandon scolaire. Comment ?

La sectorisation permet notamment au département et aux communes de répartir les ressources entre les différents territoires ce qui garantit la mixité sociale. La sectorisation ne doit pas être soumise aux seuls critères quantitatifs de l'évolution démographique mais doit rendre compte d'une volonté politique de répartir les moyens favorables à la réussite scolaire de façon égalitaire.

En dotant des zones rurales de ressources supplémentaires. En 2021 sont créés des « TER territoires éducatifs ruraux » actuellement expérimentés dans 3 académies, Normandie, Amiens et Nancy-Metz. Pour certains TER s'affranchir de la carte scolaire devient une solution.

En investissant davantage dans la prévention :

Dans le cadre de la politique de la ville, par la création d'une « Cité éducative ». Le Maine-et-Loire en compte deux : Monplaisir à Angers, l'autre à Trélazé. Un des objectifs visés est de permettre à l'élève de réussir à l'école en encourageant son ambition, en améliorant le bien-être de tous au sein de l'établissement scolaire, en renforçant la co-éducation et en favorisant la persévérance scolaire. Dans des actions éducatives qui visent l'ouverture culturelle et artistique.

Quant aux communes, elles peuvent agir directement via les projets éducatifs territoriaux (PEDT).

L'action en Maine-et-Loire

La lutte contre le décrochage scolaire mobilise bon nombre d'acteurs de la formation initiale, de la formation continue mais aussi de la société civile : mission locale, structure d'insertion, association de service civique. On peut différencier trois axes d'intervention : la prévention, l'accompagnement, la remédiation. Bien que les organismes de formation continue soient plutôt sollicités pour des actions de remédiation, chaque acteur peut, selon les dispositifs, intervenir à n'importe quel niveau. L'Etat via l'éducation nationale propose un certain nombre d'outils et de dispositifs.

La prise en charge du décrochage scolaire au niveau national s'effectue par le biais d'une collaboration partenariale qui réunit différents acteurs locaux autour de plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). Y sont présents des professionnels de l'enseignement public (e.g, centre d'information et d'orientation), privé, des associations locales, des centres de formation pour apprentis, ou encore des membres de l'école de la deuxième chance etc. L'association de ces acteurs facilite la proposition d'une solution de formation répondant aux besoins ciblés par la PSAD des adolescents âgés de moins de 18 ans qui connaissent le statut de décrochage scolaire. Les propositions permettent aux adolescents d'aller vers un statut soit scolaire, d'apprentis ou de stagiaire de la formation professionnelle.

Du côté des établissements d'enseignement publics, les adolescents en situation de décrochage scolaire sont accueillis au sein de structures "Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire" (MLDS). La région des Pays de la Loire comprend 28 pôles, dont 7 sont déployés au sein du Maine-et-Loire (voir liste ci-dessous).

Ces dispositifs sont localisés au sein d'établissements scolaires avec des accueils prévus à différents moments de l'année. Les MLDS ne sont pas contraintes par des programmes scolaires ou des obligations d'enseignement. Des projets sont initiés dans des établissements privés (lycées professionnels et MFR) dans le cadre de la politique régionale de l'Union européenne en

matière d'inclusion sociale et de lutte contre le décrochage scolaire. Le Fonds Social Européen est mobilisé à hauteur de 50 % afin de soutenir des accompagnements ou projets spécifiques selon les besoins ciblés par les coordonnateurs en charge de l'accompagnement des adolescents.

7 pôles MLDS et lycée de la seconde chance en Maine-et-Loire

PÔLES INSERTION DE L'ACADÉMIE DE NANTES -PIAN MAINE-ET-LOIRE (49)

ANGERS AGGLOMÉRATION

► LYCÉE CHEVROLLIER

Maryse BARBOT 02 41 80 96 16 - maryse.barbot@ac-nantes.fr
Benjamin BROWN 06.10.54.23.00- benjamin.brown@ac-nantes.fr
Sophie CLAIRAND 06 24 48 66 97 -sophieclairandmlds@gmail.com
lonela GODEFROY 06 79 23 54 11 - lonela.godefroy@ac-nantes.fr

► LG DAVID D'ANGERS : 02.44.68.01.51

Benjamin BROWN 06.10.54.23.00- benjamin.brown@ac-nantes.fr
Jean-Yves METEIER 06.20.98.08.13- jean-yves.meteier@ac-nantes.fr

► LP NARCÉ

Christophe DOUCET 06 17 29 81 17 christophe-clau.doucet@ac-nantes.fr

► LP HENRI DUNANT

Sophie Clairand 06 24 48 66 97 sophie.clairand@ac-nantes.fr

CHOLET

► LYCÉE RENAudeau

Catherine COUSSEAU 06 20 98 08 12/02 41 49 21 74
catherine.cousseau@ac-nantes.fr

SAUMUR

► LPO SADI CARNOT/J.BERTIN

Éric BIDEt 06 32 63 58 81/02 41 53 50 46 - eric.bidet@ac-nantes.fr
Aude MASSON Aude.Masson@ac-nantes.fr

SEGRÉ

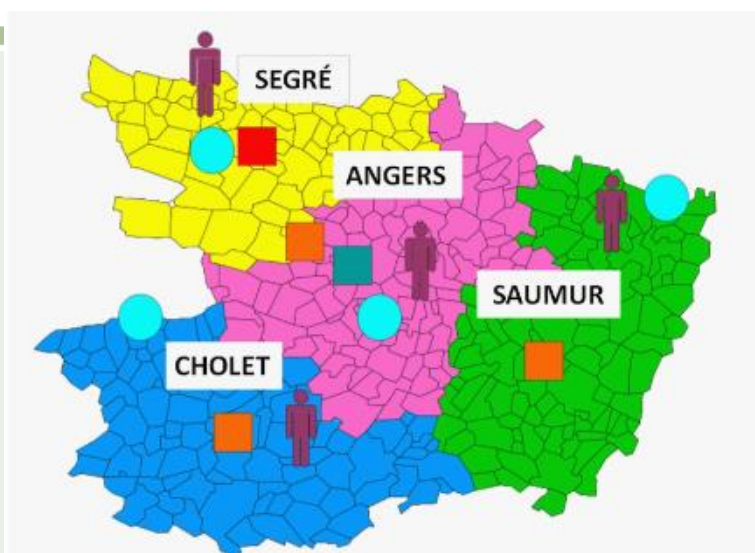
► LYCÉE BLAISE PASCAL

Marie-Sophie LEROUÉIL 02 41 92 18 11 Marie-Sophie.Reuze@ac-nantes.fr

LNCA (LYCÉE NOUVELLE CHANCE ANGEVIN)

LYCÉE DAVID D'ANGERS, ANGERS: Lnca @ac-nantes.fr

Paolo FONSECA 02 41 88 49 61 POSTE 169 - paolo.fonseca@gmail.com
Sylvie WASTIAUX 06 32 64 88 34 POSTE 168 - sylvie.wastiaux@ac-nantes.fr



Pôles Insertion Académie de Nantes (PIAN)

Centres d'Information et d'Orientation

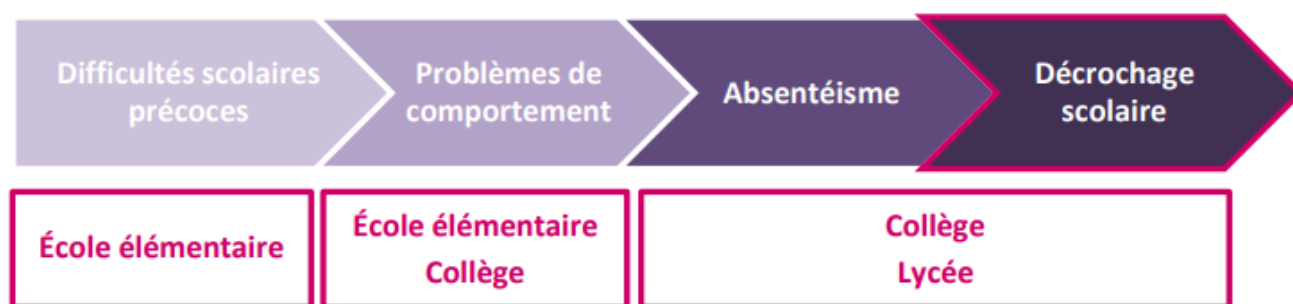
Pôle Allophones

Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

Les établissements d'enseignement privé en Pays de la Loire (39 % des élèves) ont fait le choix de se tourner vers la politique européenne et son principal instrument social, le FSE⁵ pour mener des projets expérimentaux au départ, puis intégrés au projet éducatif de l'établissement par la suite. Les parcours individualisés et les accompagnements sont portés en partie par les pôles « mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique » (MIJEC). Chaque département dispose d'un pôle MIJEC dont les professionnels rayonnent sur l'entièreté des établissements privés de son département. Concernant le pôle MIJEC du département du Maine-et-Loire, ce dernier est piloté par deux professionnelles dont les missions s'articulent autour du repérage, la prévention et l'accompagnement des jeunes à risque ou en situation de décrochage scolaire. Elles travaillent en collaboration avec les établissements scolaires partenaires et les possibilités locales.

La phase de repérage est primordiale dans un processus de lutte contre le décrochage scolaire, puisqu'elle permet d'identifier dès la rentrée scolaire (et parfois dès l'inscription de l'élève) les signaux indiquant un potentiel danger d'échec scolaire en s'appuyant sur des indicateurs objectifs et subjectifs identifiés et mesurés par les personnes impliquées dans les dispositifs mis en place dans les établissements (directeur, responsable de vie scolaire, enseignants référents, etc.).

Processus du décrochage scolaire



Source : [Conseil national d'évaluation du système scolaire](#)

La clé de ces dispositifs d'accompagnement à la réussite scolaire est l'individualisation des parcours et la prise en charge de l'élève « potentiellement décrocheur » sur différents aspects :

- Scolaire
- Personnel
- Professionnel (orientation)

En dehors des établissements d'enseignement public et privé, d'autres structures scolaires, thérapeutiques ou professionnelles accompagnent les adolescents à besoin spécifique dans la région. Ci-dessous sont listés quelques autres dispositifs qui œuvrent dans le sens de l'accomplissement des adolescents :

Centre soin étude Pierre Daguet à Sablé-sur-Sarthe : Ce centre propose une double prise en charge alliant pédagogie et accompagnement thérapeutique.

AFPA promo 16.18 : Programme de 4 mois proposé aux adolescents de 16 à 17 ans qui sont en situation de décrochage scolaire. Ce dispositif intervient sur les volets sociaux, sportifs, culturels, personnel (travail sur ses compétences) afin que les jeunes développent un projet professionnel.

EPIDE de Combrée : Ce service volontaire d'une durée environ de 8 mois accompagne des adolescents âgés de 17 à 25 ans pour aller vers l'insertion professionnelle. L'EPIDE permet aux adolescents de réfléchir à un projet personnel, de se préparer à différents diplômes (e.g., permis de conduire, CFG, etc.) tout en étant hébergé et rémunéré.

Entreprises privées, fonds de fondation spécialisés dans la santé mentale et le décrochage scolaire

Grands témoins



Jeanne Behre Robinson

Conseillère départementale du Maine-et-Loire chargée de la lutte contre le décrochage scolaire.

Membre de la commission Réussite éducative et sportive.

Quand j'ai proposé cette mission de lutte contre le décrochage au département elle a tout de suite reçu l'adhésion de la présidente Mme DABIN. Le premier challenge, et non des moindres, est de trouver sa place auprès de l'éducation nationale pour mener à bien cette mission. Dans votre note vous distinguez trois approches que sont la prévention, l'accompagnement et la remédiation. Au département nous avons fait le choix d'aborder cette mission en privilégiant la prévention selon deux axes. Le premier consiste à proposer une offre éducative dont une des priorités est la réussite éducative. Dans cette optique, à la suite d'appels à projets 31 projets ont été déposés par des associations ou des centres sociaux. Le deuxième axe est la mise en place d'une médiation sociale scolaire en partenariat avec l'éducation nationale et le CDIFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) Sept médiateurs sont déployés dans des collèges de quartiers prioritaires du Maine-et-Loire. Quand le-la médiateur.trice parvient à se faire sa place et à être identifiée comme personne ressource par les équipes éducatives et les familles, ce dispositif fonctionne bien.

Toujours dans le cadre de la prévention nous croyons beaucoup à la nécessité d'un repérage de plus en plus tôt avant l'âge de 13 ans pour permettre une continuité dans la prise en charge. Nous recommandons la création de cellule de veille dans les collèges, il est important que tous les acteurs travaillent ensemble. Nous soutenons toutes les démarches qui favorisent le « aller vers ». Je suis une grande défenseuse de la prévention spécialisée et il est important que le travail des éducateurs puisse se prolonger dans l'enceinte de l'établissement scolaire en partenariat avec les équipes éducatives. Il faut orienter les jeux d'acteurs vers de la coopération et renforcer les liens entre eux.

Vous mentionnez les missions locales dans votre note, ce serait souhaitable qu'elles montent en puissance, il faut saluer leur travail notamment celui de la mission locale du choletais qui fait preuve d'inventivité. C'est grâce à des structures à taille humaine comme celles-ci que nous pourrions « raccrocher les jeunes », plus particulièrement dans les territoires ruraux. Nous avons des inquiétudes concernant le baugeois où beaucoup de jeunes sont « déconnectés ». Nous croyons aussi beaucoup à l'éducation au choix, il est important d'accompagner les jeunes dans leur choix. Au collège Félix Landreau a été créée la première « Newton room » de France. Il s'agit de redonner le goût des sciences aux plus jeunes via des ateliers interactifs, on cible davantage les jeunes filles.

Pour conclure, le décrochage scolaire n'est pas une fatalité et nous en tant qu'élus, nous ne pouvons laisser l'éducation nationale se débrouiller seule avec ce problème. Il faut sortir cette question des collèges, et sur un territoire donné, déterminer un « chef de file » qui coordonnerait les actions.



Olivier HAERI

Délégué de la Fédération des établissements publics innovants (FESPI) de 2018 à juin 2023

Qu'est-ce qu'un établissement innovant ?

La FESPI réunit des structures innovantes sur le plan systémique comme les micro-lycées, le collège élitare de Grenoble, qui a été à l'origine de la FESPI mais qui a quitté la Fédération depuis, ou encore le pôle innovant lycéen de Paris. Il y a des points communs évidents entre les pratiques innovantes d'enseignement et les pratiques de lutte contre le décrochage scolaire. En 2000, le 1er micro-lycée a été celui de Sénart. La proposition d'une équipe enseignante a été acceptée par le Ministre de l'Education Nationale, Jack Lang. Le recteur de l'académie de Créteil en 2006 apprécie le principe et a soutenu l'ouverture de deux autres micro-lycées sur l'académie. Nommé à la tête de la DGESCO, JM Blanquer a proposé la création de micro-lycées dans toutes les académies.

En matière d'établissement innovant je peux prendre l'exemple du micro-lycée de Sénart qui est un établissement de l'éducation nationale qui scolarise des jeunes en rupture avec le système scolaire avec pour objectif la préparation du baccalauréat général ou technologique. C'est une structure de retour à l'école, à taille humaine, ce n'est pas un lieu de relégation.

Il accueille des jeunes entre 17 et 25 ans. Un temps de latence est souvent nécessaire entre le moment de la rupture et l'entrée dans un dispositif de « raccrochage ». Il existe aussi un âge plafond bien que rien ne soit figé, on essaie de ne pas faire concurrence au diplôme d'accès aux études universitaires.

Quelles sont les pratiques éducatives les mieux adaptées au décrochage scolaire ?

Il y a un travail important sur le climat de l'établissement, les enseignants ne sont pas des spécialistes des troubles de l'apprentissage, mais ils travaillent pour proposer aux jeunes un climat serein, privilégiant le temps long, le droit à l'erreur. Les fondements théoriques sur lesquels les enseignants s'appuient ne sont pas ceux des neurosciences : le jeune est accompagné dans sa globalité ; il n'est pas enfermé dans son identité de troubles. Il existe toutefois une hétérogénéité dans la formation des enseignants en micro-lycées et certains s'appuient sur des références issues des neurosciences

Le temps long est privilégié. Le processus de décrochage est long, douloureux, revenir à l'école prend du temps. L'assiduité est un objectif, pas un prérequis. Tous les allants de soi sont des objectifs. L'accompagnement se fait jusqu'à ce que le jeune soit prêt.

Les adultes sont polyvalents, et la même personne peut prendre en charge l'apprentissage, les problématiques de logement, l'addiction. Cette prise en charge s'effectue par un travail partenarial : l'adulte qui identifie une addiction par exemple ne la traitera, il accompagnera le jeune vers un professionnel compétent.

Quels défis en matière de décrochage scolaire ?

Il y a eu de gros progrès sur la prise en charge des 16-18 ans. Le grand défi c'est la prise en charge des décrocheurs avant l'âge de 16 ans. Le problème avec les moins de 16 ans c'est que le temps de latence souvent nécessaire entre la rupture et la réintégration d'un établissement n'est pas possible. Il n'y a pas de structures pour les accueillir, à part les structures soins-études

si rares au niveau national. Le problème avec les classes relais n'est pas dans la qualité de l'accompagnement, il est lié au retour des jeunes dans l'établissement d'origine dans lequel ils ont souffert.

Les difficultés sont de trois ordres :

- Politiques : Vers quoi souhaite-t-on orienter les moyens ? Il y a une nette priorité donnée à la formation professionnelle au détriment du retour à l'école. Quel enjeu ? Souhaite-t-on juste faire sortir un jeune de sa chambre ou souhaite-t-on en faire un citoyen ?
- Pédagogiques : L'accompagnement doit être fin, on avance par tâtonnements, avec hésitation. C'est passionnant !
- Structurelles : Il faut déspecialiser les fonctions, ne plus séparer l'éducatif de l'enseignement. Néanmoins dans de gros établissements la répartition des tâches est inévitable.

En conclusion : Tout ne peut pas se régler dans la prévention même si beaucoup de progrès sont possibles. Il faut des moyens humains pour soulager le milieu scolaire ordinaire, pour que chaque jeune puisse s'appuyer sur un adulte qui peut l'écouter. On demande trop de choses à l'école, il faut des structures qui existent parallèlement pour être des lieux de « réparation ». Ou alors rêvons d'une autre école.



Cécile PERROT

Coordinatrice de l'animation du projet éducatif et qualité à Apprentis d'Auteuil

Vous avez publié en octobre 2022 l'ouvrage « Face au décrochage, chronique d'une institution pédagogique ». Quels en sont les grands enseignements ?

Le premier enseignement est que le décrochage scolaire c'est un processus, pas un état. Il n'existe pas de profil type de décrocheur, c'est un processus multi factoriel.

Le second grand enseignement est que lorsqu'on arrive à créer des dynamiques au sein des équipes pédagogiques on trouve des pistes par l'accompagnement, la recherche, les communautés d'acteurs.

Les Apprentis d'Auteuil ont mené plusieurs expériences. Qu'est-ce qui marche ?

Nous menons trois types de démarches. D'abord sur les pratiques éducatives pédagogiques : il s'agit de travailler avec des enfants en rupture à partir de leur parcours de vie. De reprendre là où ils en sont et redonner de la curiosité d'apprendre en les rendant acteurs de leurs apprentissages, de leur parcours. A travers des rituels ou des conseils coopératifs où les jeunes peuvent être acteurs dans le vivre ensemble et les projets. Nous nous appuyons aussi sur l'intermédiation artistique, littéraire. Elle permet aux jeunes de pouvoir se questionner, réfléchir, à côté de leurs préoccupations directes.

Le deuxième axe est que ce qui est valable pour les décrocheurs est valable pour tous les jeunes. Il faut les impliquer dans leur propre parcours d'apprentissage et changer les modalités d'évaluation. Car bien souvent le problème vient de l'école. Gilbert Longhi, chercheur, qui a longuement étudié la question, parle d'une « maladie nosocomiale ». On externalise le problème avec les classes relais au lieu de se poser la question de ce qu'on pourrait faire pour éviter qu'ils décrochent à l'intérieur même de la classe. On ne peut pas remobiliser des jeunes en les prenant en charge individuellement, il faut travailler avec le collectif pour leur permettre de raccrocher.

Le troisième axe porte sur l'accompagnement des professionnels : comment laisser du temps aux professionnels pour travailler ces questions. Il faut une analyse réflexive et collective en équipe avant d'agir, chercher des partenaires externes, travailler avec les autres puisque les causes sont multifactorielles.

Quelle suite à ces expériences ?

Nous allons lancer un nouveau projet « Ecole coopérative heureuse et ouverte » (ECHO) pour engager la fondation des Apprentis d'Auteuil plus largement vers l'innovation pédagogique et créer une dynamique d'équipe. Nous travaillons avec 10 établissements expérimentateurs en 2023/2024 puis nous visons une vingtaine l'année suivante avant de généraliser à tous les établissements.

Nous voulons aussi essaimer auprès de l'Education nationale et de l'enseignement privé. C'est pourquoi nous travaillons avec trois universités en recherche action.

De plus, nous développons des démarches d'« aller vers » vers des jeunes sortis du système, les fameux « NEET ». Lancé initialement à Marseille le programme « Impact Jeunes » a fait ses preuves en matière d'identification et de remobilisation des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville. Depuis, ce programme s'est déployé dans plusieurs villes comme Saint-Ouen, Le Havre, mais aussi à la Réunion ou en Martinique.

Pourquoi ces bonnes pratiques ne sont-elles pas généralisées ?

Les freins sont intrinsèques à notre culture éducative. Notre système d'évaluation met une énorme pression sur les plus jeunes. Et notre vision de l'enseignement d'un professeur devant chaque classe ne se préoccupe pas de comment les professeurs travaillent ensemble. Il faut changer la sacrosainte règle d'un enseignant seul dans sa classe. Évidemment, cela pose aussi un problème de moyens car il faut libérer du temps. Cela pose aussi la question de la formation des enseignants. En effet, il faut leur donner les clés et le cadre nécessaire pour réinventer et oser de nouvelles approches pédagogiques.

Nous avons aussi un enjeu à créer des « alliances éducatives » entre les différents professionnels, du scolaire de la santé du médicosocial, et avec les familles. Il est compliqué de faire travailler ensemble nos différentes institutions : Education nationale, Protection de l'enfance etc., comme par exemple la protection de l'enfance et l'éducation nationale. Et quand il faut ajouter le Ministère du Travail pour la formation professionnelle on se heurte à des effets de silos.



Pierre-Yves Bernard

Chercheur en Sciences de l'éducation, Centre de recherche en éducation de Nantes, Nantes Université.

Vous avez coordonné "*Les décrochages scolaires : des situations aux parcours.*" dans la revue française de pédagogie en 2021. De votre point de vue de sociologue peut-on dire que le décrochage scolaire est une question sociale ?

De quel problème le décrochage scolaire est-il le nom ? On pourrait spontanément répondre que c'est d'abord le problème des jeunes concernés, au vu des conséquences de leur rupture de scolarité : difficultés d'insertion professionnelle, risques de chômage, de précarité et de pauvreté accrus. Mais aborder la question sous cet angle risque d'imputer aux jeunes la responsabilité du décrochage et d'en occulter les enjeux collectifs. C'est aussi voir le décrochage comme l'ultime résultat d'incapacités ou d'inaptitudes d'enfants et d'adolescents considérés comme passifs dans leur parcours scolaire. Or les enquêtes réalisées sur les motifs de décrochage déclarés par les jeunes eux-mêmes montrent que, pour beaucoup d'entre eux, le décrochage est non pas un problème, mais une solution pour échapper aux contraintes qu'ils jugent parfois insupportables dans le cadre scolaire. On peut penser bien sûr au harcèlement scolaire, très fréquemment cité dans les entretiens, et plus généralement aux effets d'un climat scolaire délétère, ou encore aux conséquences d'un jugement disqualifiant que les jeunes les plus en difficulté subissent depuis des années dans la vie quotidienne des établissements. On peut également le percevoir à travers d'autres enquêtes qui montrent des jeunes retrouver leur confiance en eux, ici dans le cadre d'un service civique, là dans celui d'une formation qualifiante au titre de la formation continue, bref en dehors de la forme scolaire.

Il est donc clair que le décrochage scolaire est avant tout un problème institutionnel, au sens de l'incapacité à scolariser de manière complète et inclusive l'ensemble de la jeunesse de notre pays. L'expression « décrochage scolaire » a ainsi le mérite de réévaluer le rôle de l'école au regard d'un problème ancien, et qui a été longtemps désigné dans les seuls termes de l'insertion professionnelle : on parlait depuis les années 1980 des « jeunes non qualifiés », en semblant ignorer que cette disqualification se construisait d'abord dans l'institution scolaire. La mise à l'agenda politique du décrochage scolaire, à partir de 2008, a donc constitué une étape majeure dans la prise de conscience de la nécessité d'agir au sein même du système scolaire. Il en va de l'idée même de la démocratisation scolaire, car les élèves en décrochage sont majoritairement issus des milieux sociaux et des territoires les plus défavorisés. On peut donc certes parler de question sociale à propos du décrochage scolaire, mais dans le sens où l'école, et les autres acteurs publics en charge de la jeunesse, ont la responsabilité d'apporter les ressources et l'environnement permettant d'assurer une scolarité complète à chacun, quelle que soit sa situation sociale ou en matière de santé.

Des dispositifs de lutte contre le décrochage sont proposés tant par l'éducation nationale que par des structures privées. Que pensez-vous de leur efficacité ?

Pour ce faire nous disposons apparemment de très nombreux dispositifs. Mais précisément, parler de dispositifs pose question. Tout d'abord ils se situent pour beaucoup en dehors du système scolaire, résultat d'une politique qui a longtemps privilégié la remédiation au détriment de la prévention. Comme le disait abruptement (et ironiquement bien sûr), Jacques Denantes : « échouez d'abord, on s'occupera de vous ensuite. » Si cette politique a le mérite d'avoir créé un

vaste réseau d'accueil et d'accompagnement des jeunes en difficulté avec les Missions locales, elle a longtemps laissé de côté le système scolaire, pourtant sommé d'amener 80 % d'une génération au niveau du bac dès les années 1980, objectif qui n'a d'ailleurs été atteint que trente plus tard. Les années 2010 ont changé la donne, avec la mobilisation de l'Éducation nationale autour de la problématique des ruptures de scolarité, mais là aussi avec des dispositifs (missions de lutte contre le décrochage scolaire, structures de retour à l'école, etc.) qui restent à la périphérie de l'école ordinaire. Ajoutons que la multiplication des dispositifs rend l'action publique peu lisible, en particulier pour les jeunes eux-mêmes et leur famille. Au sein du système scolaire des actions de prévention sont certes menées, mais entre les principes et les mises en œuvre les écarts sont parfois béants, comme le montrent par exemple la faiblesse des moyens pour accompagner les élèves en situation de handicap, ou le manque d'écoute dans les situations de harcèlement scolaire.

Quels places et rôles pour les collectivités territoriales qui souhaiteraient œuvrer contre le décrochage ?

De ce point de vue les collectivités territoriales ont un rôle décisif à jouer. Par la connaissance des problématiques territoriales (possibilités de mobilité, diversité de l'offre de formation, caractéristiques des emplois, etc.), par une plus grande proximité avec les publics vulnérables, elles peuvent contribuer à « déstandardiser » le traitement du décrochage scolaire. Surtout elles constituent un espace où peuvent se mettre en place des réseaux d'acteurs éducatifs, culturels et économiques, permettant de sortir d'une politique trop scolaro-centrée.

Le décrochage scolaire est donc aussi un problème politique, parce qu'il conduit à se positionner sur la conception qu'on a de l'école, et sur les moyens matériels et humains qu'on engage pour le combattre. Cela suppose des arbitrages, parce que le système scolaire fonctionne sur un compromis de principes parfois contradictoires, entre intégration de tous et sélection d'une élite, entre culture générale et orientation professionnelle, entre principe civique et logique marchande. Compte tenu du faible statut social des familles touchées par le décrochage, il faut un courage politique fort pour faire avancer la cause d'une éducation scolaire véritablement universelle.

Les problématiques

Etat

- Comment favoriser les partenariats entre régions et éducation nationale ?
- Quel arbitrage dans l'allocation des ressources pour réduire les inégalités territoriales en matière de décrochage ?
- Quelle formation pour les enseignants et les autres acteurs de terrain ?
- Comment encourager la mixité ?

Collectivités locales

- Quelle offre de formation la mieux adaptée en réponse au décrochage ?
- Comment renforcer les partenariats sur le territoire entre les différents acteurs ?
- Quelles cohérence et coordination assurer pour harmoniser les politiques de formation et d'orientation sur le territoire ?
- Quels outils pour accompagner au mieux les établissements scolaires ?
- Quelle articulation et cohérence entre région, départements et EPCI ?
- Quels moyens mettre en œuvre pour la sécurisation et la fluidité des parcours ?
- Quels outils pour mieux mesurer le décrochage scolaire à l'échelle du territoire ?
- Quel soutien apporter aux collèges pour lutter contre l'absentéisme des moins de 16 ans ?
- Quels moyens pour améliorer l'accompagnement des missions locales, des SIAE ?

Citoyens et société civile

- Comment sensibiliser et accompagner les familles ?

Les leviers d'action



Trois leviers d'action sont à retenir, contenant chacun bon nombre d'outils et de dispositifs à l'initiative de l'éducation nationale, des collectivités territoriales et de la société civile. Certains dispositifs sont adaptés au territoire d'autres créés pour répondre aux spécificités de celui-ci, d'autres restent à améliorer voire à inventer. Privilégier un levier plutôt qu'un autre dépend de la volonté politique des décideurs locaux. Ainsi dans certains territoires la remédiation et la réparation seront privilégiées au détriment de la prévention et de l'accompagnement.

Il y a donc une stratégie à mener qui ne consiste pas forcément à répartir les moyens entre ces trois leviers de façon égalitaire mais à pondérer selon les besoins du territoire. Par exemple dans les territoires où le taux de décrochage est plus important, les actions de prévention seront à privilégier.

Cela dit, la question du décrochage scolaire doit être abordée par une approche globale qui permet de saisir toutes les dimensions de ce processus social. Les facteurs conduisant à l'échec scolaire, peuvent être « latents » pendant le primaire, avant de se révéler au collège et produire leurs effets ensuite au lycée.

De même, à l'échelle d'un territoire, plusieurs acteurs peuvent être concernés par la question du décrochage scolaire et de l'accompagnement des jeunes. Ces acteurs peuvent intervenir sur les questions d'orientation professionnelle, d'inclusion sociale, de formation, de protection judiciaire...etc. Leurs témoignages vont souvent dans un même sens : « Nous avons besoin d'échanger entre nous, de fonctionner en réseau et de partager notre vision des choses... ».

Nous avons fait le choix de présenter quelques dispositifs par levier. A chaque fois que possible nous avons souhaité recueillir le témoignage d'un professionnel ou d'un acteur de terrain pour rester au plus près des réalités.

Dispositifs et initiatives du territoire

Axe 1 : PREVENIR

1. **TER : territoires éducatifs ruraux**
2. **La classe flexible**
3. **La prévention spécialisée**
4. **Parcours pour la réussite (PPR) dispositif régional**

TER : territoires éducatifs ruraux

<u>De quoi s'agit-il ?</u>	Nouveau dispositif lancé en janvier 2021, "Territoires éducatifs ruraux" visent à accompagner la réussite des jeunes élèves et lycéens en milieu rural. Expérimenté dans 23 territoires de trois académies, il a pour ambition de développer l'ambition scolaire et la mobilité des jeunes des zones rurales et éloignées.
<u>Quels enjeux pour le Maine-et-Loire ?</u>	• Seulement 71,7% des élèves des territoires ruraux éloignés (densité inférieure à 9 habitants par km²) poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur contre 80,6% en moyenne. Cet écart s'explique notamment par l'éloignement de l'offre de formation et des opportunités de poursuite d'études ou d'emploi. • Une expérimentation possible dans le Baugeois. • Limiter la fermeture des écoles en milieu rural. • Développer l'ambition scolaire des jeunes.
<u>Comment activer ce levier ?</u>	Lancer des projets au niveau des collectivités à présenter au ministère. Point de vigilance : veiller à la mixité
<u>Préconisations</u>	• Limiter les effectifs de classe à 20. Pas plus de 2 affectations par enseignant de collège pour garantir l'égalité d'apprentissage. La fatigue des trajets pour les enfants de milieu rural ne garantit pas cette égalité. • S'affranchir de la carte scolaire pour un traitement plus humain. • Créer des bassins pédagogiques pour favoriser des réseaux pédagogiques. • Création d'aires rurales d'éducation pour réunir l'ensemble des acteurs impliqués. • Ouvrir des collèges hors du temps scolaire, tiers lieux.

Classe flexible

<u>De quoi s'agit-il ?</u>	C'est une innovation pédagogique qui consiste à réorganiser l'espace « classe » en créant des espaces en autonomie, des espaces en travail guidé, des espaces de détente. Toutes les configurations sont possibles selon les besoins des élèves. Le principe général est d'aménager le lieu d'apprentissage afin de permettre aux élèves de trouver la position qui leur apportera le plus de confort et de concentration en fonction de l'activité qu'ils doivent mener.
<u>Comment activer ce levier ?</u>	La seule volonté de l'enseignant suffit avec le soutien du chef d'établissement. Donc c'est très simple à mettre en œuvre. Il faut au préalable : • Analyser les besoins de la classe et les aménagements possibles en fonction de la classe et de sa superficie. • Connaître la législation concernant l'aménagement et la sécurité des personnes accueillies (surtout pour les classes primaires).
<u>Quel public ?</u>	Davantage pratiquée en primaire, la classe flexible peut concerner tous les niveaux. Dans le Maine-et-Loire on peut citer des expérimentations à l'école St Exupéry de Doué-en-Anjou et au collège Vallée du Lys à Vihiers. Une expérimentation est menée au lycée professionnel de Montciel à Lons Le Saunier (académie de Besançon) où la classe flexible est pensée en prévention du décrochage scolaire.
<u>Efficacité du dispositif</u>	Des études ont montré que bouger en situation d'apprentissage améliore la concentration, l'interaction et le bien-être de l'élève dans la classe.
<u>Quelques préconisations ?</u>	Communication nécessaire du projet auprès des parents des élus et de l'inspection académique pour lever les inquiétudes. Etablissement d'une charte pour réguler le choix des places et le respect du matériel. Pédagogie active, différenciée et collaborative préconisée.

La prévention spécialisée du Maine-et-Loire

<u>De quoi s'agit-il ?</u>	La prévention spécialisée existe depuis 1973 dans le Maine-et-Loire. Elle fait l'objet d'une convention entre le Conseil Général, et les villes d'Angers, Cholet, Saumur et Trélazé. Elle est confiée à l'association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ASEA) pour ses compétences dans le domaine. Dans sa mission de prévention à la marginalisation et d'insertion des jeunes, le soutien aux jeunes en difficulté dans leur scolarité est un axe majeur. Elle se distingue de la prévention en générale par le fait qu'elle s'adresse à un public spécifique : jeunes de 11-21 ans des quartiers prioritaires. Son mode d'intervention repose sur un travail de rue au plus près des jeunes.
Leviers d'efficacité du dispositif	La méthode d'intervention étant la proximité avec les jeunes, la capacité des professionnels à lier une relation de confiance est primordiale, leur connaissance du terrain et des dispositifs sur le territoire est également essentielle à la réussite de l'accompagnement. La longévité des travailleurs sociaux dans leur emploi est aussi un préalable.
Financement	La dernière convention prévoit un budget de 1 125 000 EUR. Chaque commune contribue à hauteur de 31 298 EUR pour les villes de Trélazé, Cholet Saumur et 303 000 EUR pour Angers. Une répartition équitable des moyens entre les différents territoires est souhaitable. Saumur et Cholet ont perdu chacune un poste d'éducateur au profit de la ville d'Angers ce qui peut créer des tensions et inégalités entre les différents territoires. La contrainte budgétaire ne doit pas être le seul déterminant à l'allocation des moyens, cette allocation doit pouvoir répondre aux besoins de chaque territoire.

Témoignage

Mme PIERROIS, cheffe de service de la prévention spécialisée de Cholet

Nos financeurs sont le département et la ville de Cholet dans le cadre de la politique de la ville. La lutte contre le décrochage scolaire fait partie de nos missions. Nous travaillons avec les établissements scolaires de Jean Monnet et de Colbert pour faire remonter les besoins. Nous sommes un service de la protection de l'enfance. Nous travaillons selon des principes fondamentaux : l'absence de mandat, le respect de l'anonymat, la libre adhésion, le travail en partenariat, l'adaptation des horaires au public visé, la prévention spécialisée s'adapte au fonctionnement des jeunes de 11-21 ans. L'approche est territoriale avec une entrée « quartiers ». Deux travailleurs sociaux interviennent sur un temps long. Ils sont très présents, dans la rue, auprès des équipements sportifs, auprès des établissements scolaires. Ils sont recrutés avec un diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou de moniteur.

Nous repérons les jeunes en difficulté scolaire au gré des échanges, parfois nous sommes interpellés par les collègues. La finalité c'est de permettre aux jeunes de se rescolariser, de les remettre en lien avec les services de droit commun. Nous ciblons des jeunes en voie de marginalisation. On s'inscrit dans des actions concrètes, par exemple l'aide à la recherche du stage de la classe de 3e. Nous nous appuyons sur un réseau informel d'entreprises.

Nos partenaires sont :

Les collègues, le plan de réussite éducative (PRE), le CIO, la classe relais, les services de l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les médiateurs de la ville.

La prévention spécialisée c'est du repérage mais aussi de l'accompagnement. Nous proposons aux jeunes de faire les démarches avec eux. Parallèlement à l'aide individuelle, nous organisons aussi collectivement pour des interventions dans les classes. Par exemple nous avons animé un atelier sur le trafic de stupéfiants, fait de la prévention contre les violences sexistes.

Les familles ne sont pas nos principaux interlocuteurs, nous ne faisons pas de soutien à la parentalité mais nous les rencontrons, parfois pour réinstaurer le dialogue avec les jeunes.

Dans le cadre de notre convention avec le département, l'âge de notre public est passé de 12-25 ans à 11-21 ans. Les décrocheurs sont-ils de plus en plus jeunes ? Les directeurs d'école se disent préoccupés par un début de décrochage dès le CM1-CM2.

Les difficultés rencontrées ? Il faut du temps pour créer un lien de confiance avec les jeunes, pour qu'ils acquièrent de la confiance en eux. Ils ne se sentent pas légitimes, la reproduction sociale des inégalités ils la vivent au quotidien. Ils se construisent des murs invisibles. Beaucoup ne souhaitent pas quitter leur quartier et veulent rester dans le collège de leur quartier.

Parcours Pour la Réussite (PPR)

De quoi s'agit-il ?	Parcours pour la réussite est un dispositif mis en place à partir de 2015/2016 par un collectif de lycées professionnels au sein du CNEAP² Pays de la Loire afin de lutter contre l'échec scolaire et favoriser la réussite des élèves en situations de décrochage. Le dispositif PPR³ bénéficie depuis sa création d'un soutien financier de l'Union européenne à travers le FSE⁴ qui prend en charge le dispositif à hauteur de 50 % des dépenses éligibles. Ce dispositif innovant concerne les élèves de 4e et de 3e, qui rencontrent des obstacles dans leur scolarité ou qui subissent leur scolarité et également les élèves de 2nde et de 1re professionnelle, qui ont besoin d'être accompagnés scolairement pour construire ou consolider leur projet professionnel. La gouvernance est l'autre aspect innovant de ce dispositif, car pour mettre en place le PPR à l'échelle régionale, les lycées professionnels ont créé une structure ad hoc (un groupement d'employeurs) pour coordonner les différentes activités et mettre en réseau les différentes équipes PPR dans les différents établissements. Au sein de cette structure qui porte le PPR à l'échelle régionale, les référents échangent leurs pratiques, partagent leurs expériences et organisent des formations pour monter en compétences et proposer un meilleur accompagnement aux élèves en risque de décrochage.
Quels enjeux pour le Maine-et-Loire ?	Faire connaître le PPR dans les autres systèmes éducatifs et éventuellement l'élargir à d'autres établissements. Exemple : aujourd'hui le PPR est déployé dans un tiers des lycées du réseau CNEAP (10 lycées participants au PPR sur 30 établissements au total) En Maine-et-Loire deux lycées sur quatre expérimentent le dispositif PPR : • Lycée Robert d'Arbrissel (Chemillé-en-Anjou) • Lycée Jeanne Delanoue (Cholet)
Comment activer ce levier ?	Le dispositif PPR est activé dès la rentrée avec une phase de repérage des élèves par : ▪ L'observation des comportements ▪ L'évaluation des acquis ▪ L'échange régulier entre les équipes ▪ L'analyse des données pour identifier les candidats potentiels

² CNEAP : Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé

³ PPR : Parcours Pour la Réussite

⁴ FSE : Fonds Social Européen

	Les jeunes repérés se voient, par la suite, proposer un contrat d'accompagnement associant – en plus du jeune – la famille et l'équipe PPR afin de travailler sur : ▪ L'acquisition des fondamentaux ▪ La confiance et l'estime de soi ▪ L'orientation
--	---

Témoignage

M. David Thiot, directeur du lycée Robert d'Arbrissel – Chemillé-en-Anjou

Le « parcours pour la réussite » (PPR) est structuré autour de trois axes :

- a. **Le jeune dans la difficulté scolaire** (soutien ++, individuel ou en petit groupe, ou même en intervenant directement en classe pendant les cours)
- b. **Le jeune dans la confiance en soi / canalisation des émotions** (travail sur la posture, sur la connaissance de soi, la gestion des émotions, le coaching...)
- c. **Le jeune dans son orientation** (pour le jeune qui n'arrive plus à tenir en classe et a besoin de s'orienter plus vite vers plus de stages)

Ces trois axes sont travaillés partout dans les structures qui pratiquent le dispositif PPR, en faisant appel au besoin à des intervenants extérieurs.

Aujourd'hui le jeune est au centre de la problématique puisque c'est à lui seul que revient la décision de s'impliquer ou non dans son parcours et pour sa réussite scolaire. Quand un blocage est là, il est total et difficile à débloquer, d'où l'intérêt de miser plus sur le repérage pour mieux anticiper et agir au préalable.

Nous avons eu la chance d'avoir le PPR qui fait désormais partie de la vie du lycée depuis 6 ans, ainsi que dans les autres lycées qui l'ont adopté au sein du réseau CNEAP Pays de la Loire.

En termes d'acteur mobilisable, nous travaillons beaucoup avec des psychologues et d'autres spécialistes de la santé mentale (DDEC⁵, MIJEC⁶) mais nous restons tributaires des moyens disponibles pour pouvoir les mobiliser de façon pérennisée.

Lorsque la MIJEC est appelée à intervenir, le décrochage a atteint déjà un niveau fatal pour le jeune. Nous faisons des signalements lorsque la difficulté est constatée, mais entre ce moment-

⁵ DDEC : Direction diocésaine de l'Enseignement Catholique

⁶ MIJEC : Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique

là et le moment d'intervention de la MIJEC il peut se passer beaucoup de choses qui vont accentuer le décrochage.

Avec les intervenants extérieurs on essaie d'avoir une complémentarité.

Par exemple avec une équipe qui s'appelle « équipe mobile liaison accompagnement » EMLA, qui est à Cholet et qui dépend du CHU d'Angers.

C'est une équipe de mobilisation intervenant sur des soins psychologiques et thérapeutiques et qui peut venir en aide auprès des jeunes qui ne se sentent pas bien. Etant donné que les psychologues de la DDEC sont bien débordés, cette aide de proximité est donc la bienvenue.

Ce sont donc des ressources associatives ou des professionnels de santé qui sont à disposition dans le cadre d'une sorte de « service public de santé » qui propose d'être à disposition de certains établissements scolaires.

Axe 2 : ACCOMPAGNER

- 1. Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)**
- 2. Groupe prévention décrochage scolaire (GPDS)**
- 3. Classe relais REP**

Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)

<u>De quoi s'agit-il ?</u>	Les coordonnateurs des MLDS veillent à l'insertion des adolescents en les accompagnant vers un retour en formation ou en emploi. Dans le cas où ces deux alternatives seraient impossibles, ils permettent la transition vers des structures habilitées (e.g., mission locale) pour poursuivre l'accompagnement l'année suivante.
<u>Axes d'amélioration</u>	Certaines MLDS bénéficient d'un dispositif alternatif (e.g., MLDS LP Narcé) en proposant aux apprenants une inscription en MLDS à mi-temps et un parcours service civique sur le second mi-temps. Dans ce cas spécifique, les coordonnateurs des pôles MLDS et service civique travaillent conjointement à l'accompagnement des adolescents.

Groupe prévention décrochage scolaire (GPDS)

<u>De quoi s'agit-il ?</u>	<u>Présent dans chaque établissement scolaire du second degré.</u> <u>Dispositif permanent pour lutter contre les sorties précoces du système scolaire. Il permet de :</u> • Repérer les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage. • Échanger en équipe pluriprofessionnelle sur les difficultés rencontrées par ces élèves. • Mettre en place et coordonner des actions d'intervention correspondant aux besoins des élèves repérés. • Suivre ces parcours. • Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants. • Élaborer des solutions non scolaires avec des partenaires.
<u>Quels acteurs ?</u>	• Le chef d'établissement ou son représentant • Le référent « persévérance scolaire » • Un personnel de la vie scolaire • Un psychologue de l'éducation nationale • Le service social et de santé • Des enseignants
<u>Comment activer ce levier ?</u>	<u>Grâce aux outils de repérage mis en place par l'établissement.</u>
<u>Axes d'amélioration</u>	Plus grande adhésion des enseignants. Travail avec les familles plus soutenu.

Témoignage

Référents de persévérance scolaire. Lycée Europe à Cholet : Mme Le Sommer, CPE, et M. Bréhault, enseignant

Nous faisons partie du groupe de prévention de décrochage scolaire du lycée. Je suis CPE et mon collègue est enseignant en lycée professionnel. Ici le décrochage concerne davantage les élèves de lycée professionnel. On suit une centaine d'élèves tous les ans. D'abord il y a un travail de repérage. On essaie de connaître nos élèves. Dès l'entrée en seconde j'appelle les collègues d'origine pour collecter des informations. Ensuite on a mis en place le dispositif de rentrée en lycée professionnel qui consiste à un entretien individuel. Le décrochage ne démarre pas au lycée sauf s'il y a un évènement déclencheur. Il y a aussi l'outil PRONOTE qui permet pour chaque enseignant de connaître les absences d'un élève.

Au lycée professionnel on a mis en place une cellule d'orientation. C'est un outil interne. Certains jeunes sont perdus face à leur orientation. En collège il y a parfois des informations très incomplètes sur les filières. Par exemple, certains élèves arrivent en bac pro OTM (organisation de transport de marchandises) et pensent être chauffeur routier. Cela n'a rien à voir. Certains s'inscrivent là où il y a de la place sans rien connaître de la formation dans laquelle ils s'inscrivent.

On les accompagne aussi via le PAFI. C'est le parcours aménagé en formation initiale. On part de leur situation, on définit des objectifs en fonction d'un projet et on met en place un suivi. On active ce dispositif pour des solutions externes en partenariat avec la MLDS mission de lutte contre le décrochage scolaire. Quant aux solutions internes, c'est souvent le changement de filière, le tutorat, l'accompagnement personnalisé.

Certains enseignants se sentent démunis. Cela peut se comprendre, leur mission principale est l'enseignement. Le décrochage est une charge supplémentaire dans la gestion de la classe. C'est compliqué de les faire adhérer. On peut les comprendre. Cela change un peu avec les nouveaux stagiaires.

Quant aux familles, la plupart du temps elles sont dépassées. Ce sont souvent des parents qui ignorent le fonctionnement de l'école. Pour certains l'absentéisme est banal.

Le travail contre le décrochage a encore du sens en seconde, en terminale on n'a plus beaucoup de prise sur des jeunes qui ont plus de 18 ans. C'est d'ailleurs en terminale qu'il y a plus de décrocheurs. Les jeunes quittent la formation 3 mois avant le bac. Ils ont des propositions d'emplois dans le cadre de leur stage et lâchent la formation c'est dommage ! Cela dit, on perd environ 10 % des effectifs par niveau.

Témoignage

Educatrice à la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

On accompagne des jeunes de 13 à 18 ans sous mandat pénal. Ce sont des jeunes qui ont des carences ainsi que des problèmes socioéducatifs et qui sont déscolarisés.

Nous les accompagnons selon une approche globale qui rassemble la famille, la santé la scolarité et le judiciaire. Nous tentons de trouver des dispositifs qui répondent à leurs besoins. Pour eux les dispositifs sont rares. C'est un public qui est en rupture totale avec l'école, et qui souhaite travailler avant 16 ans. La grande difficulté est de trouver un employeur. On travaille avec l'URMA qui est un centre de formation par alternance pour les métiers de l'artisanat. Le pré apprentissage est possible. L'apprentissage est l'axe d'insertion au mieux. Il y a néanmoins beaucoup d'absentéisme et aussi des abandons définitifs. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les MNA mineurs non accompagnés s'accrochent davantage que les autres.

Les dispositifs dans le milieu scolaire sont parfois peu adaptés à certaines situations. Il y a des jeunes qui peuvent rester quatre ans au collège en étant décrocheurs. Ils végètent sans rentrer dans un seul dispositif. La prise en charge par les COP ou par l'assistance sociale n'est pas toujours possible.

Il y a un vrai problème d'accompagnement. Le partenariat entre le ministère de la justice, la direction pénitentiaire et l'éducation nationale serait indispensable. Ce partenariat permettrait des montages qui répondent à des besoins spécifiques par exemple le décrochage scolaire qui pourrait s'accompagner de problèmes psychologiques.

Il existe néanmoins une structure qui présente un intérêt réel dans l'accompagnement des jeunes déscolarisés qui cumulent plusieurs problématiques. C'est l'ISEMA : l'internat socio-éducatif médicalisé pour adolescents. L'intérêt est que le jeune est suivi scolairement, avec des soins et un suivi social. Il faudrait davantage d'établissements comme celui-ci qui allient soins et scolarité. Ces structures sont peu nombreuses, il n'y en a pas dans le Maine-et-Loire. De plus, les procédures d'admission sont exigeantes et donc rarement accessibles pour les jeunes que nous accompagnons.

Il faut parler aussi des HPNI : hauts potentiels non identifiés. Ils ne rentrent dans aucune case donc pas de solution pour eux.

L'inégalité des territoires en matière de ressources est une réalité. Un jeune à Cholet n'a pas les mêmes possibilités qu'un jeune à Angers. Il y a la question de la mobilité qui est aussi un véritable problème dans l'accompagnement.

Il y a des situations qui sont incompréhensibles et dommageables. Dernièrement j'ai suivi un jeune scolarisé en lycée professionnel. Il est passé en conseil de discipline qui a prononcé l'exclusion. Il venait de commencer son stage dans une entreprise. L'exclusion de l'établissement scolaire entraîne la rupture de la convention de stage entre l'établissement et l'entreprise, donc il a dû interrompre son stage. J'ai fait une demande pour que la PJJ reprenne la convention afin qu'il puisse continuer son stage, ce qui a été accepté par mes supérieurs mais refusé par le jeune qui ne souhaitait pas être identifié comme individu sous mandat judiciaire. Il faudrait un organisme relais pour reprendre la convention de stage. C'est mal fait.

Classe relais au collège (REP)

<u>De quoi s'agit-il ?</u>	Dispositif concerté par le département, l'éducation nationale et la PJJ. Il permet de prévenir le décrochage en proposant aux élèves concernés des sessions d'au moins 6 semaines renouvelables 2 fois dans une classe rattachée à un établissement. Les élèves restent néanmoins inscrits dans leur établissement d'origine.
<u>Pour quel public ?</u>	Ce sont des élèves qui montrent des signes de mal être, qui ont des troubles de comportements. Il peut s'agir aussi de poly exclus et de jeunes délinquants. Ce sont des jeunes en grande difficulté « prêts à décrocher ».
<u>Quels acteurs ?</u>	Le ou la coordonnateur.trice de la classe relais, l'équipe pédagogique du collège d'origine, les familles, l'infirmière, l'assistante sociale et un certain nombre de partenaires et d'intervenants pour des projets pédagogiques.
<u>L'efficacité du dispositif</u>	Un parcours très individualisé. La proximité avec l'équipe pédagogique et les familles. La disponibilité du ou de la coordonnateur.trice
<u>Financement</u>	L'éducation nationale finance 2 postes : celui du ou de la coordonnateur.trice et de l'assistant.e d'éducation. Le département et la PJJ ainsi que l'Etat via le FIPD (Fonds Interministériel de prévention de la délinquance) peuvent participer au financement pour le fonctionnement.
<u>Axes d'amélioration</u>	Renforcer les équipes des classes relais. Davantage de moyens pour le coordonnateur qui doit pouvoir bénéficier d'un volant d'heures pour faire intervenir et rémunérer d'autres enseignants. Faciliter l'accès des classes aux jeunes ruraux (problème de mobilité). Multiplier ces dispositifs pour éviter les refus et les listes d'attente. Seulement 2 classes relais dans le Maine-et-Loire.

Témoignage

Mme FROIN : coordonnatrice de la classe relais du collège J. du Bellay à Cholet

J'accueille 35 élèves de 12 à 16 ans sur l'année dont 19 par session à raison de 2 journées par semaine. Ce qui est un maximum, normalement le dispositif est prévu pour accueillir 12 élèves. Les sessions durent 6 semaines renouvelables 2 fois. 65 % des jeunes accueillis cette année ont fait plus de 3 sessions. Cela génère des temps d'attente très longs, et des refus de dossiers.

Le profil des élèves ? *Il y a des élèves passifs qui subissent leur scolarité, les poly exclus avec souvent quelques problèmes de délinquance, ceux qui ont des troubles de comportements que nous accueillons faute de place dans les dispositifs spécialisés. Nous accueillons de plus en plus de filles qui sont en mal être.*

A sa création ce dispositif était financé par l'éducation nationale (2 postes) la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) et le département. Le FSE a financé également pendant 3-4 ans, mais c'est fini depuis que l'Europe ne finance plus pour le décrochage des moins de 16 ans. Actuellement le département verse 3000 EUR pour le fonctionnement. Pour l'instant cette classe relais est le parent pauvre de l'académie. Je recherche des financements dans le cadre du contrat de ville, également auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Les échanges avec la PJJ ont repris et c'est en train d'évoluer positivement.

J'assume la coordination, avec la mise en place des plannings pour chaque jeune selon un parcours individualisé. Mon travail consiste également à chercher des partenaires pour les projets car nous privilégions une pédagogie de projets très concrète ouverte sur la culture et l'apprentissage. Un entretien téléphonique avec les parents et les équipes pédagogiques d'origine est organisé chaque semaine. Des bilans sont faits à l'issue de chaque session. Je dois également assurer les cours. Cette année l'assistante d'éducation a été arrêtée pendant un mois sans remplacement. Cela a été compliqué. Dans le département 44 la classe relais bénéficie d'une vingtaine d'heures de cours par session assurée par des enseignants.

D'autres difficultés ? *Oui l'accueil des jeunes ruraux qui doivent être pris en charge toute la journée les lundis et les jeudis de 8h à 17h30 y compris sur le temps des récréations et des repas. Les premiers temps c'est compliqué, les parents ont beaucoup d'appréhension, des a priori négatifs sur le collège classé REP. De plus, il n'y a pas d'arrêt de bus devant le collège, les premières fois je dois aller les chercher à la gare routière.*

*Reste aussi le cas des élèves qui ne peuvent plus rester dans leur établissement d'origine, souvent le fait de **phobie** scolaire. Cette année on a eu 4 cas. Un accompagnement via la SAPAD (service d'assistance pédagogique à domicile) est alors nécessaire.*

Des résultats ? *On suit certains indicateurs : taux d'absentéisme (avant/après), l'adhésion, la participation, la confiance en soi, les sanctions, les poursuites d'études pour les 3e, le vivre ensemble. On a peu de moyens mais ça marche pas mal.*

Axe 3 : REMEDIER

- 1. Plateforme de suivi et d'accompagnement des décrocheurs (PSAD)**
- 2. Mission Locale**
- 3. Service civique**
- 4. Dispositif prépa rebond**

Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

<u>De quoi s'agit-il ?</u>	La PSAD est un outil qui réunit les acteurs locaux de la formation, de l'insertion et de l'emploi. Elle a pour mission de contacter les jeunes en situation de décrochage figurant sur les listes du SIEI (système interministériel d'échanges d'information) ou se présentant dans un lieu d'accueil (mission locale ou CIO généralement) et de leur proposer une solution.
<u>Pour quel public ?</u>	La PSAD ne prend en charge que les décrocheurs au sens légal, c'est-à-dire les jeunes de plus de 16 ans qui sortent du système scolaire sans diplôme et qui ont officiellement démissionné.
<u>Quels acteurs ?</u>	Exemple ; la PSAD du bassin choletais dont l'animateur est le directeur du CIO de Cholet, missionné par la Région et par l'éducation nationale, réunit les représentants de l'enseignement public et privé, de la MFR, du centre d'apprentissage EURESPACE mais aussi de la mission locale, de la maison des solidarités, de l'hôpital. Ce collectif de professionnels propose des solutions aux jeunes décrocheurs.
<u>L'efficacité du dispositif</u>	Dans le bassin choletais en 2022, 50 % des 150 jeunes accueillis sont allés en mission locale, les autres en apprentissage. L'efficacité repose sur un maillage fort sur le territoire, une bonne articulation entre établissements publics et privés.
<u>Financement</u>	Principalement par le rectorat. La région des Pays de la Loire participe en finançant un demi-poste.
<u>Axes d'amélioration</u>	Plus de moyens pour l'accompagnement et la prévention.

Témoignage

M. Lionel BOISDON, animateur de la PSAD du bassin Choletais et directeur du CIO Cholet

Quand les jeunes arrivent ici ils ont déjà bénéficié d'un accompagnement. Les équipes dédiées dans les établissements scolaires effectuent un travail remarquable avec leurs propres outils en interne pour maintenir le jeune à l'école. Mais si les jeunes sont inscrits sur la PSAD, c'est qu'ils ont démissionné et ne souhaitent plus retourner à l'école. Ils n'y trouvent plus de sens. Il existe au niveau du bassin choletais un maillage fort qui permet un bon repérage. La force de la PSAD c'est qu'elle permet le croisement de plusieurs regards sur la situation du jeune.

Témoignage

M. Pierrick ELUERE, responsable du réseau FOQUALE du bassin choletais.

Le réseau FOQUALE est un réseau qui propose toutes les solutions de l'éducation nationale. Nous sommes quatre à intervenir sur ce réseau : le principal du collège du Bellay coresponsable, le directeur du CIO et la référente de la mission de lutte contre le décrochage scolaire. On a un rôle de conseil et de soutien. Le réseau équivalent dans le privé s'appelle le MIJEC. Le réseau FOQUALE vient donc enrichir la plateforme PSAD, plus ouverte dans la mesure où elle propose des solutions en dehors de l'éducation nationale. La diversité des partenaires contribue à proposer des solutions variées. Par exemple les Maisons familiales et rurales (MFR) qui sont dans le champ privé fournissent des formations que l'éducation nationale n'offre pas. Notamment des formations plus courtes. Il y a deux types de solutions :

- *Le retour à l'école (MLDS)*
- *Insertion professionnelle (mission locale)*

Le travail fait dans les établissements est primordial. C'est un travail de longue haleine. Il faut remettre au centre la mission d'éducation des enseignants qui ne se sentent pour la plupart pas concernés par le décrochage. Il faut peut-être revoir leur formation.

Le travail aussi avec les partenaires est primordial. En tant que membre d'un groupe de prévention de décrochage scolaire en lycée j'ai eu l'occasion de travailler sur cette question avec Pôle emploi.

Nous devons accompagner de plus en plus de jeunes allophones avec des séquelles psychologiques. C'est aux établissements de mettre en place l'accompagnement (cours FLE...) sur leurs propres moyens.

Mission Locale

<u>De quoi s'agit-il ?</u>	La mission locale est un acteur associatif du réseau FOQUALE (Formation Qualification Emploi). Elle représente un lieu d'accueil et d'accompagnement des jeunes décrocheurs. La mission locale est un axe de remédiation possible dans ses missions d'orientation, de formation d'accès à l'emploi et accessoirement de retour à la formation initiale.
<u>Pour quel public ?</u>	Les 16-25 ans qui ne sont plus scolarisés. Concernant les jeunes décrocheurs il s'agit de ceux identifiés par la PSAD. La plupart sont majeurs. Le décrochage intervient de plus en plus tôt.
<u>L'accompagnement</u>	Il existe des propositions spécifiques pour le public des décrocheurs. Par exemple le parrainage dans lequel le jeune est pris en charge par un professionnel en entreprise qui le fait bénéficier de son réseau pour des stages notamment.
<u>L'efficacité du dispositif</u>	C'est le jeune qui se présente de son propre gré à la mission locale. La condition de l'accompagnement est donc de faciliter l'accès à la mission locale et de faire en sorte que le jeune retrouve la confiance en l'adulte. Il s'agit également de lever les freins au parcours : logement, santé, mobilité, logement, handicap.
<u>Financement</u>	Les financements sont déclenchés de plus en plus sur projet. Les financeurs sont attentifs au nombre de contrats engagement jeunes proposés.

Témoignage

M. Ivan DILLIEUX, responsable de secteur de la mission locale du choletais

Avant d'aborder la démarche problème/solution il faut réinstaller la confiance. C'est une étape primordiale. On a créé un espace ouvert sans rendez-vous, un temps neutre où le jeune peut se présenter comme bon lui semble. L'obligation de formation jusqu'à 18 ans, au-delà d'un travail administratif supplémentaire, nous a permis d'accéder plus facilement aux familles car la loi nous rend désormais plus légitimes pour informer les parents sur cette obligation.

Sur le bassin choletais le partenariat entre les différents acteurs fonctionne très bien. C'est une force due à une culture du bassin choletais.

Dans le cadre d'un appel à projet nous avons bénéficié de moyens supplémentaires pour « aller vers les invisibles » dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV). Nous avons pu créer du lien avec des familles totalement démunies. Malheureusement ce travail ne durera que le temps du projet.

Service civique comme solution au décrochage

<u>De quoi s'agit-il ?</u>	L'association UNIS CITÉ et l'éducation nationale s'associent pour proposer aux jeunes décrocheurs des missions de service civique. Sur la base d'un contrat de volontariat les jeunes sont accompagnés pendant 7 mois (programme BOOSTER).	L p c a
<u>L'accompagnement</u>	Le programme BOOSTER fonctionne avec des sessions de 20 jeunes dont la moitié sont des décrocheurs. Ils passent 3 jours par semaine en mission et 2 jours dans un établissement scolaire dans un parcours spécifique à David d'Angers.	L j p s
<u>L'efficacité du dispositif</u>	Repose sur la coordination avec l'établissement scolaire et sur le soutien des familles avec lesquelles des entretiens réguliers sont prévus.	F l s
<u>Financement</u>	L'Etat paie les indemnités de service civique. L'antenne d'Angers perçoit également un financement de la région mais rien du département.	L c n

Témoignage

Mme Audrey FEDERKEIL, directrice d'Unis Cité Maine-et-Loire

Nous créons des missions de service civique avec nos partenaires autour de thématiques variées. Nous avons un très bon taux de raccrochage et des sorties positives. Les jeunes apprécient cette formule car on leur propose un cadre différent, ils gagnent en autonomie. Certains se rendent compte de la nécessité d'une formation pour aller plus loin dans la mission qui leur est confiée. A Cholet nous avons placé des jeunes sur une mission d'accompagnement de personnes âgées isolées et sur une mission en partenariat avec l'agglomération et Véolia pour sensibiliser les usagers à une utilisation de l'eau via la mallette pédagogique.

Nous dépendons essentiellement des financements.

Témoignage

M. Gérald HOUDEVILLE, sociologue, enseignant à la faculté SHS de l'UCO, chercheur au CENS de l'université de Nantes.

Utiliser le service civique comme outil de décrochage fait réfléchir. Il y a un désajustement entre le discours et le terrain. En point de vigilance il faut s'assurer que dans la vie du jeune l'implication a une réelle signification. L'engagement citoyen ne leur parle pas. Cela doit être un point de vigilance pour les jeunes mais aussi pour les professionnels car ces derniers doivent fournir un travail important pour faire le lien. Il faut éviter de croire que les jeunes sont tout de suite convertis à la notion d'engagement. C'est un véritable travail de couture que doivent réaliser les professionnels pour la plupart formés aux principes de l'éducation populaire.

Le service civique confronté aux décrocheurs est différent de celui évoqué par la loi en 2010. Ils vivent le service civique comme un moyen de « raccrocher » sans rapport le plus souvent avec un quelconque engagement citoyen. Cela dit, les jeunes ont un discours très reconnaissant même s'ils conviennent que le service civique ne vaut pas grand-chose sur le marché du travail car très souvent ils n'ont rien et sont dans des situations très difficiles.

Après on ne peut accueillir que positivement ce dispositif, je dirais qu'il faut s'assurer que la situation des personnes démunies soit la moins pire possible.

Dispositif prépa'rebond : dispositif de raccrochage

<u>De quoi s'agit-il ?</u>	Dispositif pensé en direction des territoires ruraux à faible offre de formation, et des secteurs de l'économie identifiés, dans chacun de ces territoires, rencontrant des difficultés de recrutement. Il est ouvert à l'ensemble des publics éloignés de l'emploi, sans distinction d'âge. C'est une formation vers l'emploi. La région s'est engagée à offrir 750 places par an.
<u>Quels objectifs ?</u>	Permet l'acquisition de compétences clés : apprendre le français, les mathématiques, la compétence numérique, l'esprit d'initiative d'entreprise, ainsi que des compétences sociale et civique ; mais aussi des compétences socioprofessionnelles pour se préparer à un futur environnement professionnel. Ces compétences doivent ensuite permettre d'aboutir, en fin de dispositif, à la certification professionnelle (partielle ou totale).
<u>Pour quel public ?</u>	Des publics très éloignés de l'emploi, les « invisibles », les NEET.
<u>Quels acteurs ?</u>	A l'initiative de la région Pays de la Loire et de la DREETS. Des prescripteurs : pôle emploi, mission locale.
<u>L'efficacité du dispositif</u>	• Suivi trois mois après la sortie de la formation ou l'entrée en emploi. • Partenariat d'organisme de formation. • Accompagnement multidimensionnel des stagiaires porté par une équipe pédagogique aux compétences diverses au sein des organismes de formation. • Individualisation des parcours et des projets professionnels qui ne sont pas forcément en lien avec les secteurs en tension.
<u>Financement</u>	Rémunération des stagiaires : 850 EUR par mois financés par la région.

Témoignage

Mme Manuella ROUPNEL, sociologue

Mon témoignage prend pied dans l'évaluation qualitative menée dans le cadre de l'appel à projet intitulé "PRIC Pays de la Loire" de la DARES et qui a donné lieu à un rapport publié en 2022⁷.

A la différence de dispositifs valorisant l'insertion rapide en emploi (work first), le « Prepa Rebond Dispositif intégré » postule pour un accompagnement de longue durée afin de permettre la montée en compétences en favorisant l'accès à la formation qualifiante (devant ensuite mener à un emploi stable). Pour cela, le PRDI s'est doté de moyens importants et novateurs (notamment au niveau pédagogique), d'une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois, destinés à des stagiaires issus de communes rurales, en proposant une aide pour lever les « freins » périphériques (de mobilité, sanitaire, ...) ainsi qu'une rémunération considérée comme relativement élevée. Pourtant au terme d'une année d'existence, le nombre de stagiaires ayant accédé à une formation qualifiante est faible et les abandons en cours de route nombreux.

Les explications à cet état de fait tiennent selon notre expertise à deux raisons principales : au plus ou moins fort investissement des organismes de formation dans le dispositif (au travers du déploiement de moyens humains notamment) et surtout aux parcours et caractéristiques des stagiaires ainsi que leur rapport à l'emploi et à la formation.

Trois publics ont constitué les principales cibles du dispositif : les travailleurs précaires, les publics vulnérables, les jeunes décrocheurs. Si, dans un premier temps, le dispositif a pu sembler attractif pour les deux premiers groupes, la nécessité de retrouver rapidement un emploi suffisamment rémunérateur pour le premier groupe, ainsi que les nombreuses difficultés personnelles et sociales (y compris les problèmes de santé) souvent insurmontables, ont conduit à des abandons et des découragements.

A noter toutefois que pour ces derniers, l'accompagnement social prodigué a pu être un soutien social pour résoudre des problèmes financiers, de santé et de logement. Pour une partie des jeunes décrocheurs en revanche, le dispositif a représenté un temps suffisant et soutenant pour construire un projet professionnel, trouver un stage et le plus souvent une formation par alternance conciliant formation et pratique professionnelle.

⁷ <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/evaluation-qualitative-du-programme-prepa-rebond-dispositif-integre-en-region-pays-de-la-loire>



Le laboratoire d'idées local

Répondre aux défis sociaux et écologiques du territoire

**Anjou Lab* est un laboratoire d'idées progressistes résolument ciblé sur les enjeux locaux liés au Maine-et-Loire, notamment économiques, sociaux et écologiques. Il met en relation des chercheurs, des experts de terrain et des élus afin d'élaborer des réponses concrètes pour nourrir les politiques publiques. Chaque proposition, validée par son conseil scientifique, est ensuite débattue avec les citoyens en mobilisant l'intelligence collective.

Membres fondateurs

- Sarah Bagourd, consultante
- Grégory Blanc, sénateur, conseiller départemental
- Ibrahim Chenouf, ingénieur, conseiller municipal à Saumur
- Christophe Boujon, enseignant-chercheur à l'université d'Angers
- Rabie Ressad, enseignant à l'UCO
- Elsa Richard, conseillère régionale, conseillère municipale à Angers
- Sylvie Duffar-Tolassy, universitaire
- Thomas Hoerber, professeur à l'ESSCA
- Marjorie Tendero, économiste de l'environnement
- Noam Leandri, économiste, chercheur associé à l'Institut EU*Asia
- Henri Lebrun, maire délégué de Lézigné